

Le 3 juillet 2024

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **troisième jour du mois de juillet de l'an deux mille VINGT-QUATRE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs Brian Wharry, William Marsden, Andrew Phaneuf et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 01.

24-07-784

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

24-07-785

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé Brian Wharry
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Lors de la dernière séance, un citoyen a mentionné qu'il y a certains problèmes avec la collecte des matières résiduelles. La municipalité avait déjà fait des démarches pour tenter de régler les problématiques. Une rencontre avec le superviseur des opérateurs est prévue à la mi-juillet pour une mise au point.

Une question a été posée concernant la fréquence des échantillonnages des matériaux de rechargement. Après vérification, les matériaux sont testés à la carrière avant les rechargements et ensuite, de façon aléatoire durant les travaux. Cette année, il y a eu 3 échantillons aléatoires dont 1 conforme et 2 acceptables car ils ont été conforme à 99 %.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juin dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de juin dernier est déposé aux membres du conseil.

8. ENVIRONNEMENT

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

24-07-786

9.1 Achat de ponceaux

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics prévoit installer des ponceaux au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE la municipalité a invité des entreprises à soumettre une soumission pour l'achat des ponceaux;

ATTENDU QUE les offres reçues, incluant les taxes, sont les suivantes :

Terraquavie	28 321,85 \$
Réal Huot inc.	26 959,15 \$

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre no 1170643 de la compagnie Réal Huot inc., datée du 27 juin 2024 au montant de 26 959,15 \$ incluant les taxes et le transport;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32016 521.

ADOPTÉE

24-07-787

9.2 Ratification de dépenses – Achat de sulfate ferrique

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de sulfate ferrique pour le processus des stations d'épurations de Georgeville et Fitch Bay;

ATTENDU QUE l'achat du sulfate ferrique en grande quantité est plus avantageux qu'en petite quantité et que nous avons maintenant l'espace pour entreposer de plus grande quantité;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil ratifie la dépense engagée par le responsable des travaux publics pour l'achat de sulfate ferrique au montant de 15 741.27 \$ incluant les taxes selon la facture 46828455 datée du 30 mai 2024.

ADOPTÉE

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

24-07-788

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

*Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu*

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de juin 2024, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de juin conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	718 477,53 \$
Total des comptes à payer :	436 388,19 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juin 2024, pour un montant de 55 402,36 \$.

ADOPTÉE

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général et du responsable de la voirie et des infrastructures, pour le mois de juin, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 642,19 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 10 389,36 \$

24-07-789

10.3 Achat d'un nouveau serveur

ATTENDU QUE la durée de vie d'un serveur est d'environ 8 ans;

ATTENDU QUE le serveur actuel a environ 12 ans et fonctionne sous Windows server 2012;

ATTENDU QUE le serveur est à sa fin de vie ce qui pourrait occasionner des failles de sécurité, des manques de fiabilité et même un arrêt de fonctionnement imprévisible;

ATTENDU QUE le directeur-général a demandé un prix pour un nouveau serveur à la compagnie Best Network enr.;

ATTENDU QUE la soumission de Best Network enr. inclut le serveur, les équipements pour l'installation et les équipements réseau pour un montant de 27 130,67 \$ avant taxes ainsi qu'un montant de 3 172,50 \$ avant taxes pour l'installation et la migration du serveur;

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE le conseil accepte l'offre 496, datée du 23 mai 2024, de Best Network enr., au montant total avant taxes de 30 303,17 \$ pour l'installation et la migration d'un nouveau serveur;

ADOPTÉE

24-07-790

10.4 Amendement au contrat du directeur général

ATTENDU QUE le directeur général effectue, en moyenne, plus d'heures par semaine que ce qui est mentionné dans son contrat;

ATTENDU QUE le comité d'administration recommande d'amender le contrat du directeur général pour mieux refléter les heures travaillées

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

D'amender le contrat du directeur général pour refléter plus justement les heures travaillées à compter du 3 juillet 2024;

QUE le conseil, reconnaît avoir reçu copie dudit amendement au contrat du travail, se dit en accord avec les termes et autorise et mandate le maire ou en son absence la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la municipalité ledit amendement au contrat.

ADOPTÉE

24-07-791

10.5 Mandat en gestion de ressources humaines

ATTENDU QUE le conseil est préoccupé par l'organisation et la charge de travail de ses employés;

ATTENDU QU'une offre de service a été soumise par la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'analyser les descriptions de poste, vérifier la concordance entre la description de poste et le travail réellement exécuté, examiner si le personnel actuellement en poste est suffisant pour remplir la mission, mettre à jour les descriptions de tâches et évaluer les besoins futurs;

ATTENDU QUE cette démarche vise à optimiser la gestion du personnel et répondre aux besoins de la communauté du Canton de Stanstead;

ATTENDU QUE le nombre d'heures de travail est estimé entre 70 et 100 heures pour un montant maximal de 21 500,00 \$ avant taxes;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le Conseil accepte l'offre de service datée du 14 juin 2024, de Raymond Chabot Grant Thornton, au montant maximal de 21 500,00 \$, pour effectuer l'intervention en gestion des ressources humaines;

ADOPTÉE

10.6 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

Tel que requis par le Code municipal du Québec, article 176.2.2, Monsieur Pierre Martineau, maire, dépose le rapport de la situation financière de la municipalité, notamment concernant les faits saillants du rapport financier 2023 du vérificateur externe.

24-07-792

10.7 Mise à jour du calendrier de conservation des archives

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, son calendrier de conservation et toute modification

relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead est un organisme public visé au paragraphe N° 4 de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

D'autoriser la direction générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de Canton de Stanstead.

ADOPTÉE

24-07-793

10.8 Gestion du Règlement no. 464-2023

ATTENDU QUE le règlement 464-2023 a été abrogé lors de l'adoption du règlement 466-2023 le 2 octobre 2023;

ATTENDU QUE le conseil souhaite déléguer le pouvoir de gestion de toute demande découlant de l'application du règlement 464-2023;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

D'autoriser la direction générale à gérer, selon les paramètres déterminés par le conseil, toute demande découlant de l'application du règlement 464-2023.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS ET CULTURE

24-07-794

13.1 Nomination du responsable du dossier des personnes âgées et formation du comité

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a présenté le 2 octobre 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

ATTENDU QU'À la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité du Canton de Stanstead désire réaliser la démarche MADA;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité du Canton de Stanstead lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées;

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par Paul-C. Carignan

Il est résolu

QUE le conseil municipal du Canton de Stanstead

- autorise Matthieu Simoneau, directeur général, à signer au nom de la Municipalité du Canton de Stanstead, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;
- nomme Monsieur William Marsden, conseiller, à titre de personne responsable du dossier des personnes âgées ;

Laquelle personne aura le mandat :

- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action ;
- De représenter les intérêts des personnes âgées auprès du conseil municipal du Canton de Stanstead et de la communauté;
- D'assurer le lien entre le comité de pilotage et le conseil municipal du Canton de Stanstead.

- procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes âgées.

Lequel comité sera composé des membres suivants : mesdames Francine Caron Markwell, Michèle Chaboud, Marie-France Lacombe, Louise Hébert et monsieur Brian Wharry ainsi que l'agente communautaire, Kimberley Whitworth;

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal du Canton de Stanstead;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

ADOPTÉE

24-07-795

13.2 Achat de support de vélos

ATTENDU QU'afin de permettre les déplacements à vélo plus commode, il y a lieu d'ajouter des supports à vélos dans la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC offre une contribution de 50 % pour l'achat de supports à vélo à la hauteur de 2 000,00 \$;

ATTENDU QUE le comité de loisirs recommande l'achat de 2 nouveaux supports à vélo;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Andrew Phaneuf

Il est résolu

QUE le conseil acquiert 2 nouveaux supports à vélo de type AV-3 au montant total de 2 453,56 \$ pour les 2 supports et incluant les taxes;

QUE la facture soit transmise à la MRC pour que la municipalité bénéficie de leur contribution.

ADOPTÉE

24-07-796

13.3 Ratification d'embauche d'un sauveteur

ATTENDU QUE M. Philippe Valiquette s'est désisté du poste de surveillant-sauveteur;

ATTENDU QU'à la suite de la réception du curriculum vitae et la rencontre de M. Julian Simon, le directeur général recommande son embauche;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le Conseil embauche M. Julian Simon à titre de surveillant-sauveteur pour la plage de Georgeville pour l'été 2024;

QUE le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence la mairesse suppléante et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail.

ADOPTÉE

14. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

24-07-797

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Constance Ramacieri, il est 19 h 45.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier